

# COMMUNE de MIRANDE

## ANNEXES SANITAIRES

### ELIMINATION des DECHETS

- ✓ La collecte des déchets est réalisée par le SMCD – Secteur Sud Mirande. Le traitement de ces déchets, quant à lui, est réalisé par TRIGONE Auch.
- ✓ Les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine.
- ✓ Un service de tri sélectif a été mis en place.
- ✓ La collecte de ces ordures ménagères s'opère selon un système mixte :
  - Au porte à porte dans les parties urbanisées,
  - En bacs de regroupement dans les parties d'habitat diffus.
- ✓ Les emballages et recyclables, journaux font l'objet d'un ramassage une fois par semaine.
- ✓ Les encombrants sont collectés à la demande ou par apport volontaire à la déchetterie de Mirande.
- ✓ La collecte des déchets verts est assurée par les services municipaux une fois par semaine.
- ✓ Les gravats sont collectés par apport volontaire à la déchetterie de Mirande.
- ✓ Le ramassage du verre est géré par la COVED. Le verre est collecté par apport volontaire dans 9 colonnes.
- ✓ Les huiles de vidange sont collectées par apport volontaire à la déchetterie de Mirande.
- ✓ Un centre de transit des produits carnés d'origine agricole assure la collecte depuis 2007 aux fins du traitement extra communal de ces produits.
- ✓ La collecte et le traitement des déchets d'activités sanitaires à risques infectieux (DASRI) est traitée par les professionnels de santé et l'Hôpital.